

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2022**

Début du conseil municipal à 18h30.

Étaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Adjoint,
M. Blanc Jeremy, Conseiller Municipal délégué
Mmes Clot Mariana (arrivée à 19h00), De Jesus Catherine, Delachat Elodie, Fournier Céline, Hugon Denise,
Rossas Amandine, Conseillères Municipales
MM. Gigi Dominique, Girod Claude, Brunet Julien, Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés

Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère Municipale.
Mm Rey Novoa Dolores, Conseillère Municipale, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine
MM. Deseure Jean et Felix-Fiardet Bastien, Conseillers Municipaux,
M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller Municipal, a donné une procuration à Mme Hugon Denise,

Étaient en visioconférence

M. Pons Alexandre, Adjoint,
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales
M. Martinod Guillaume.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Denise Hugon est élue secrétaire de séance.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité en l'état.

3 DELIBERATIONS

3.1 INSTALLATION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Madame Martine Golay-Ramel. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

La seule candidate : Mme Amandine ROSSAS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 18

A déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

La candidature de Madame Amandine ROSSAS ayant obtenue 18 voix, majorité absolue, est élue en qualité d'adjointe au maire, dans l'ordre du tableau :

Monsieur Régis VISCONTI 1er adjoint

Madame Amandine ROSSAS 2^{ème} adjointe

Monsieur Alexandre PONS 3^{ème} adjoint

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération acceptée à l'unanimité à 18h50

3.2 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu, compte tenu de la démission d'un adjoint et de la nomination d'un nouvel adjoint, de constituer les diverses commissions communales.

Madame le Maire précise qu'elle est la Présidente de toutes les commissions.

FINANCES – BUDGET - ASSURANCES

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

BLANC Jérémy

FOL Christine

GOLAY-RAMEL Martine

ROSSAS Amandine

BUDUN Sevda

DESEURE Jean

QUINIO Marie-Madeleine

VISCONTI Régis

URBANISME

- Responsable de la commission : BLANC Jérémy

BRUNET Julien

CLOT Mariana

REY NOVOA Dolorès

BUDUN Sevda

GOLAY-RAMEL Martine

VOIRIE – SECURITE – ESPACES VERTS – FLEURISSEMENT
BATIMENTS COMMUNAUX EXISTANTS ET A CREER – CIMETIERE

- Responsable de la commission : VISCONTI Régis

BRUNET Julien	CLOT Mariana
DE JESUS Catherine	DESEURE Jean
FOL Christine	GIGI Dominique
GIROD Claude	HUGON Denise
MARTINOD Guillaume	

RELATIONS SCOLAIRES – PERISCOLAIRES – JEUNESSE

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

CLOT Mariana	DE JESUS Catherine
DELACHAT Elodie	FOURNIER Céline
ROSSAS Amandine	

COMMUNICATION

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

BARRIERE-CONSTANTIN Luc	DE JESUS Catherine
FOURNIER Céline	GIGI Dominique
HUGON Denise	MARTINOD Guillaume

ENVIRONNEMENT – FORET - AGRICULTURE

- Responsable de la commission : PONS Alexandre

BRUNET Julien	CLOT Mariana
FOURNIER Céline	GIGI Dominique
GIROD Claude	MARTINOD Guillaume
VISCONTI Régis	

RELATIONS ASSOCIATIONS – SPORTS - JEUNESSE

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

BARRIERE-CONSTANTIN Luc	DE JESUS Catherine
FELIX-FIARDET Bastien	FOL Christine
FOURNIER Céline	GIROD Claude
HUGON Denise	VISCONTI Régis

SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SOLIDARITE – SANTE

- Responsable de la commission : ROSSAS Amandine

CLOT Mariana
FELIX-FIARDET Bastien

DELACHAT Elodie
REY NOVOA Dolorès

DIGITAL - INFORMATIQUE

- Responsable de la commission : VISCONTI Régis

BLANC Jérémy
PONS Alexandre

GIGI Dominique
MARTINOD Guillaume

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h00

3.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire informe les membres présents que suite à la démission d'un adjoint et à la nomination de son remplaçant il y aurait lieu d'élire les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame le Maire précise qu'elle est élue Présidente d'office du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal décide d'élire sept (7) membres.

Les personnes ci-dessous, ayant obtenu vingt-deux voix soit la majorité des suffrages ont été proclamées élues :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - ROSSAS Amandine | - FELIX-FIARDET Bastien |
| - DE JESUS Catherine | - FOL Christine |
| - DELACHAT Elodie | - HUGON Denise |
| - REY NOVOA Dolorès | |

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h02

3.4 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu compte tenu de la démission d'un adjoint et de la nomination de son remplaçant de désigner une nouvelle commission d'appel d'offres pour l'examen et le contrôle des marchés publics de travaux en cours et à venir :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DESIGNE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Madame Dominique BLANC, Maire, en qualité de Présidente de droit.

Membres titulaires

- BLANC Jérémy
- PONS Alexandre
- VISCONTI Régis

Membres suppléants

- DESEURE Jean
- REY NOVOA Dolores
- ROSSAS Amandine

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h04

3.5 DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu, compte tenu de la démission d'un adjoint et de la nomination de son remplaçant de désigner les délégués des Syndicats Intercommunaux et de divers organismes.

Madame le Maire précise qu'elle est la Présidente de toutes les commissions.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

TITULAIRES

VISCONTI Régis
GIGI Dominique

SUPPLEANTS :

BARRIERE-CONSTANTIN Luc
DESEURE Jean

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SUD GESSIEN (SIVOS)

TITULAIRES

VISCONTI Régis
BLANC Dominique

SUPPLEANTS

FOL Christine
BRUNET Julien

PARC NATUREL DU HAUT-JURA

TITULAIRES

PONS Alexandre
CLOT Mariana

SUPPLEANTS

BRUNET Julien
FOURNIER Céline

ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES

TITULAIRE

GIROD Claude

SUPPLEANT

PONS Alexandre

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

TITULAIRES

DELACHAT Elodie
PONS Alexandre

SUPPLEANTS

ROSSAS Amandine
REY NOVOA Dolorès

CONSEIL D'ECOLE

TITULAIRES

PONS Alexandre
BLANC Dominique

SUPPLEANTS

DELACHAT Elodie
FOURNIER Céline

ASSOCIATIONS AG3

REPRESENTANTS

PONS Alexandre
VISCANTI Régis
CLOT Mariana

CORRESPONDANT DEFENSE

REPRESENTANT

GIGI Dominique

CORRESPONDANT PLANTES INVASIVES

TITULAIRES

CLOT Mariana
HUGON Denise

SUPPLEANT

GIGI Dominique

COMITE TECHNIQUE DE LA REGIE DES EAUX GESSIENNES

TITULAIRE

VISCANTI Régis

SUPPLEANT

BRUNET Julien

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h05

3.6 DESIGNATION DES DELEGUES CONCERNANT LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

Madame le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu, compte tenu de la démission d'un adjoint et de la nomination de son remplaçant, de désigner les délégués aux diverses commissions communautaires.

Titulaires

- Finances : REY NOVOA Dolorès
- Environnement : CLOT Mariana
- Economie – Tourisme – Culture – Innovation : BARRIERE-CONSTANTIN Luc
- Aménagement : BLANC Jérémy

- Déplacements : BRUNET Julien
- Cadre de vie : VISCONTI Régis
- Santé – Solidarité : REY NOVOA Dolorès

Suppléants

- Finances : DESEURE Jean
- Environnement : MARTINOD Guillaume
- Economie – Tourisme – Culture – Innovation : FOURNIER Céline pour l'économie et le tourisme
ROSSAS Amandine pour la culture
- Aménagement : BRUNET Julien
- Déplacements : VISCONTI Régis
- Cadre de vie : CLOT Mariana
- Santé – Solidarité : DELACHAT Elodie

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h08

3.7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Dominique Blanc, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré,

libellé	investissement		fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultat reporté opération de l'exercice		1 177 546.48		200 000.00	0.00	1 377 546.48
	1 577 617.43	1 003 624.55	2 100 192.19	2 581 924.13	3 677 809.62	3 585 548.68
TOTAUX	1 577 617.43	2 181 171.03	2 100 192.19	2 781 924.13	3 677 809.62	4 963 095.16
Résultat de clôture restes à réaliser		603 553.60		681 731.94		1 285 285.54
	1 177 308.00	297 812.00			1 177 308.00	297 812.00
TOTAUX CUMULES	1 177 308.00	901 365.60		681 731.94	1 177 308.00	1 583 097.54
RESULTATS DEFINITIFS	-275 942.40			681 731.94		405 789.54

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité à 19h15

3.8 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, André RIETZMANN, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par André RIETZMAN du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, ~~D'exiger (3)~~ : Sans objet.

Le compte de gestion est accepté à l'unanimité à 19h20

3.9 BUDGET PRIMITIF 2022 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Maire donne lecture du compte administratif 2021 du budget principal :

FONCTIONNEMENT (euros)	
	2 581 924,13
Titres des recettes émis	€
	2 100 192,19
Mandats des dépenses émis	€
	481 731,94 €
Excédent Fonctionnement 2020 reporté	200 000,00 €
Résultat fonctionnement 2021 à affecter	681 731,94 €

INVESTISSEMENT (euros)	
	1 003 624,55
Titres de recettes émis	€
	1 577 617,43
Mandats de dépenses émis	€
Besoin de financement	-573 992,88 €
	1 177 546,48
Excédent Investissement 2020 reporté	€
Résultat investissement 2021 (R001)	603 553,60 €
	1 177 308,00
Restes à réaliser dépenses	€
Restes à réaliser recettes	297 812,00 €
Besoin de financement réel	-275 942,40 €
Réserves	405 789,54 €

EXCEDENT
R 001

LE CONSEIL MUNICIPAL, au vu du compte de gestion 2021 dressé par le Receveur municipal, et après avoir délibéré pour l'approbation du compte administratif 2021 présenté par le Maire.

DECIDE d'affecter au budget primitif 2022 l'excédent de fonctionnement 2021 de 681 731,94 € comme suit :

* En recettes d'investissement au compte 1068 "Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : 481 731,94 € dont

- 275 942,40 € en couverture du besoin de financement réel d'investissement,
- 205 789,54 € en réserves pour financer de nouvelles opérations.

* En recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000 €.

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h25

3.10 BUDGET PRIMITIF 2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2022, il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour les taxes directes locales afin d'en inscrire le produit fiscal 2022 correspondant sur l'exercice courant.

Madame le Maire présente ensuite l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2022.

Madame le Maire rappelle que :

- Suite au changement de régime en Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) voté par la Communauté de Communes du Pays Gex à compter du 1^{er} janvier 2017, cette dernière encaisse dorénavant les produits économiques correspondants (CFE, CVAE, IFER, TASCUM, TATFNB, compensation salaires...).

- Par ailleurs, tel que prévu par le code des impôts afin d'assurer la neutralité budgétaire, elle reverse à ses communes membres une attribution de compensation (AC), basée sur les produits fiscaux 2016,
- Dans le cadre de la réforme du financement des communes, à compter de 2021 les communes et EPCI ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

- Par ailleurs, la base d'imposition de TFPB et de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition conduira à une diminution de moitié de la cotisation de ces mêmes établissements. Une compensation sera alors assurée par l'Etat.

La garantie d'équilibre des ressources communales est dorénavant assurée :

- Par le transfert de la part départementale de TFPB : rebasage du taux communal, le taux départemental 2020 vient s'additionner au taux communal 2020 = nouveau taux de référence 2021, Afin que le transfert de la départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux,

- Par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

En effet, la perception d'un produit supplémentaire de TFB ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdu.

En effet, certaines communes pourraient être sous-compensées et d'autres, au contraire, sur-compensées.

Cette situation de sur ou sous-compensation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul de ce coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Il sera le résultat du rapport entre les recettes « avant réforme » et « après réforme ».

Les communes pourront décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale), ou choisir de voter un taux supérieur/inférieur au taux de référence (augmentation/diminution de la pression fiscale).

LE CONSEIL MUNICIPAL, au vu de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2022, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer pour 2022 les taux d'imposition des deux taxes directes locales comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| * taxe foncière (bâti) | 25,89 % (nouveau taux de référence 2021) |
| * taxe foncière (non bâti) | 47,14 % (taux de référence 2021 inchangé) |

Délibération acceptée à la majorité 18 votes pour et une abstention Mme REY NOVOA Dolores à 19h30.

3.11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après présentation, Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif général 2022, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 05 avril 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif général 2022, avec reprise des résultats de l'année 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : **2 929 990 €**

Section d'investissement : **2 436 869 €**

Dont dépenses nouvelles : **1 259 561,00 €**

Dont recettes nouvelles : **1 535 503,40 €**

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS..... : **5 366 859 €**

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Délibération acceptée à l'unanimité à 19h20.

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – CANTINE – COLLEGE

4.1.1 Ecole

4.1.1.1 Conseil d'école du 8 mars 2022

Très bonne gestion de la crise COVID. Les enseignants ont enchainé la continuité pédagogique avec les enfants présents et ceux en isolement (80 cas identifiés sur le début d'année 2022) et une classe fermée.

Risque de fermeture d'une classe de l'école la Fontaine : En réponse à cette éventualité, les parents d'élèves et le Conseil Municipal ont rédigé des courriers à l'attention de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Ain afin de d'argumenter sur la nécessité de maintenir les 12 classes pour la rentrée 2022/2023. L'étude de notre dossier est reportée au mois de juin 2022.

Extension de la zone bleue sur le premier parking de l'école : Le Conseil Municipal statuera sur cette mesure. Travaux et aménagements école la Fontaine.

Clôture espace vert autour de l'école : La volonté de clôturer l'espace vert situé au niveau du jardin pédagogique est partagée par l'école, les parents d'élèves et la Mairie.

- **Muret école maternelle** : Les angles du muret ont été retaillés, à la demande du personnel enseignant de l'école maternelle, afin de minimiser les risques de blessure des enfants en attendant d'étudier une solution plus adéquate.
- **Besoins numériques dans l'école** : Un audit a été réalisé le 4 avril 2022 en présence de Messieurs Duparchy, Visconti, Martinod, Pons et des enseignants afin d'engager une réflexion sur la mise en œuvre des travaux répondants aux besoins d'aménagement souhaités par les enseignants. Les besoins en équipements seront intégrés à cette réflexion une fois le vote du budget entériné par le Conseil Municipal.

4.1.2 Restaurant scolaire

Un courrier a été fait aux parents afin de leurs signaler une dégradation des comportements de leurs enfants (bagarres, menaces, insultes...). Il a été demandé aux agents communaux, après les vacances de printemps, de bien faire respecter la charte de bonne conduite.

4.1.3 Collège

4.1.3.1 Conseil d'administration du collège le Paruthiol du 24 mars

Etat des comptes du collège :

La santé comptable et financière du collège est stable et de très bonne facture.

Conflit en Ukraine :

5 réfugiés Ukrainiens sont à ce jour reçu dans l'établissement. Une chaîne solidaire s'est mise en place entre enseignants et parents d'élèves pour les accompagner au mieux.

Les collectes organisées par le collège en soutien de l'Ukraine ont rencontré un franc succès.

Rapport pédagogique :

Mme Bozon a sollicité l'inspectrice d'académie de ne plus accorder de dérogations pour les enfants hors carte scolaire, sauf dans les cas de fratrie (si un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement) .

Suivi pédagogique :

Le collège reste stable par rapport à N-1

Bon taux de réussite pour les Catégories Socio-Professionnelles (CSP) défavorisés

Nette amélioration du score moyen de soutenance orale du diplôme national du brevet (DNB).

Infrastructures sportives :

L'exaspération monte au sujet du manque d'infrastructures sportives autour du collège.

L'ensemble du directoire du collège et les enseignants d'EPS alertent sur leurs conditions de travail. Les infrastructures en place ne permettent plus de respecter les programmes de l'Education Physique et Sportive.

L'inquiétude grandit encore avec les travaux d'agrandissement du collège à venir qui rendront impraticable un temps la piste d'athlétisme.

Monsieur Remy Mathonnet professeur d'EPS doit faire parvenir un état de la situation.

COVID :

41 élèves ont été testés positifs sur la semaine du 24 mars 2022

Convention déneigement avec le collège :

La convention sera revue et abordée lors d'un prochain conseil d'administration du collège.

Légionellose au gymnase de l'Annaz :

Le manque d'information au moment du conseil d'administration du collège, n'a pas permis de détailler de manière factuelle le protocole mis en œuvre dès la réception des résultats d'analyse réalisés au gymnase de l'ANNAZ le mardi 22 mars par le laboratoire ABIOLAB.

Cette chronologie a été remontée au lendemain du conseil d'administration par Madame le Maire et Monsieur Bourguignon auprès du directoire du collège.

La gestion de cet événement sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du collège par Monsieur Pons, afin que toutes les parties prenantes de ce conseil aient connaissance des actions mises en œuvre par la Commune.

4.2 VOIRIE

4.2.1 Extension déchetterie de Péron

Réunion le 16.03.2022 en présence de Mme le Maire, Régis Visconti, Luc Bourguignon, Madame Jouannet, Vice-présidente des déchets à la CAPG, Pascal Bidault, DGSTA de l'Agglo, et Ghislaine Monnier, responsable construction déchetteries. Le planning des travaux prévisionnels, les équipements envisagés, le dimensionnement et les contraintes du site ont été présentés.

Le dossier devant passer à la DREAL un délai supplémentaire de 12 mois est à prévoir.

Les travaux nécessiteront une fermeture complète de la déchetterie d'une durée de 4 à 9 mois. Une solution de remplacement est à l'étude.

4.2.2 Modernisation éclairage public (EP)

Réunion et visite sur site le 24.03.2022 avec le cabinet Archigraph, Adrien Barreau, Bouygues, Benjamin Brun, Luc Bourguignon et Régis Visconti. 4 secteurs prioritaires ont été définis afin de réaliser une modernisation de l'éclairage public entre 2022 et 2024.

4.2.3 Voie verte

Les travaux pour la finalisation de la Voie Verte ont pu redémarrer. Les résines sur les voiries ont pu être faites.

Une méthodologie a été définie pour la reprise de l'ensemble de la matière sur la couche supérieure. Une planche d'essai a pu être réalisée entre la rue de Bruel et la rue de la Gaine et a permis de valider la solution testée.

La mise en place d'un passage « accès pompier » entre la RD 984 et la voie verte en direction de Greny a été réalisé.

La signalétique de la Voie Verte a été validée et sera installée prochainement.

4.2.4 Mise en service collecte en conteneurs de proximité

À partir du 12.05.2022, un nouveau conteneur de proximité (conteneur semi-enterré) sera mis en service au croisement de la route de la Combe de Péron et de l'impasse des Mésanges.

Une réunion d'information se tiendra le 21.04.2022 à 18h30 devant le conteneur.

4.2.5 Stade de Logras

Les fondations des anciens vestiaires modulaires ont été démontées et évacuées afin de sécuriser et assainir la zone. Le poteau béton abimé qui avait été déposé à proximité du parking a pu être aussi enlevé.

4.2.6 Problématique liée aux points d'apport volontaires (PAV)

La Mairie et les services techniques reçoivent très régulièrement des signalements de la part des riverains concernant des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaires et des problèmes avec les conteneurs semi-enterrés. De fréquentes relances sont faites auprès de la CAPG et du SIDEFAGE mais la situation ne s'améliore pas.

4.3 BUDGET – FINANCES

4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 07 avril 2022 = 1 097 434,17 €

4.3.2 Réalisation du budget investissement de mars 2022

Tiers	Objet	Réalisé
SARL AMOME CONSEILS	Acompte n°1 étude réhabilitation mairie Phase 1 analyse données	5 460.00
SA GIROD SIGNAUX EST	Panneaux Route Pougny zebras+B6d "arrêt + stationnement interdit" M9Z "interdit.5h-21h"	630.88
SAS SMG DC SAVOIE	coffret douilles 1/2 P 6PA 19 pièces cliquet S 161-2P6PB voirie	173.88
SAS SMG DC SAVOIE	jeu 9 clés mâle + pince G, coffrets embouts 6 pans + scie sauteuse,7 clés cliquet voirie	504.72
SAS SMG DC SAVOIE	Testeur sécurité DDT 701BPB voirie	94.68
SAS SMG DC SAVOIE	Odomètre roue 320 MM OPSIAL Directeur Service Technique	114.30
SAS SMG DC SAVOIE	2 ensembles arrimage D8MM tendeur + chaine LG attache pelle remorque porte-engin	332.98
SA MBI	2 bornes wifi classes maternelles rdc école CF	1 284.00

Tiers	Objet	Réalisé
SARL PBI IOBURO	caisson mobile 2 tiroirs noir bureau du maire	223.38
SARL VEDIF	2 manges debout diam 84 cm ht 110 point café couloir mairie	213.96
EIFFAGE Routes Centre Est	CP2 SIT12/21 LOT 2 Croisements et signalétique aménagement voie verte	32 286.96
SAS RANNARD TP	CP4 SIT12/21 (cotraitant) LOT 01 TERRASSEMENT aménagement voie verte	7 620.00
SAS SER SEMINE	CP4 SIT12/21 (+TVA Strait) LOT 01 TERRASSEMENT Aménagement voie verte	33 014.00
SAS VRD SERVICES	CP 4SIT12/21 (Strait HT) barrières amovibles LOT 01 TERRASSEMENT voie verte	7 690.00
		89 643.74

4.4 ASSURANCES

4.4.1 Groupama

Réunion le 7 avril avec Mme le Maire, MM. Pons et Gibaud de Groupama et Mme Tavernier, Mairie Péron. Un point sur les différents contrats a pu être réalisé notamment, les auto-missions, la flotte véhicules (voitures, engins et remorques) et Villassur (bâtiments, R.C., cyber - sécurité...).

4.5 BATIMENTS

4.5.1 Maison des associations

L'entreprise BONGLET est intervenue le 23 mars 2022 pour changer les dalles de faux plafonds situées dans le couloir du Judo à la Maison des Associations (événement climatique du 07.07.2021)

4.6 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.6.1 Repas des aînés 2022

Le CCAS s'est réuni le 22 mars 2022 afin de préparer le repas des aînés qui se déroulera le dimanche 15 mai 2022. Bourg Traiteur a été retenu pour la fourniture du repas. Diverses animations seront prévues tout au long de la journée. 7 adolescent(e)s assureront le service du repas.

4.6.2 Vote du budget CCAS

Le vote du budget CCAS a eu lieu lundi 11 avril 2022.

4.7 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

4.7.1 Festivités du 14 juillet 2022

La Jeunesse de Péron s'associera cette année encore à la Mairie de Péron pour l'organisation et la réalisation des festivités du 14 juillet.

Un nouvel emplacement au cœur du village a pu être choisi. Les feux d'artifices seront tirés sous la direction de Nadia Pospieszny au niveau du carrefour Route des Jeunes et Route de Péron. Cela permettra d'organiser les festivités à proximité de la salle Champ-Fontaine.

4.7.2 Petit-déjeuner spectacle

Samedi 09 avril 2022 a eu lieu le Petit-déjeuner spectacle. Cet événement se déroulait pour la 1^{ère} fois dans la commune de Péron. À la vue du succès rencontré (93 participants), il sera renouvelé.

5 COMPTES RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION VOIRIE & BÂTIMENTS

5.1.1 Aires de jeux Mairie et Logras

La commission se réunira prochainement afin de lancer le remplacement des jeux dans les aires de la Mairie et de Logras.

5.2 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.2.1 Conseil Municipal Jeune

La commission scolaire s'est réunie le 7 avril 2022 pour avancer sur la structuration du Conseil Municipal Jeune à mettre en place pour la rentrée des classes 2022/2023

5.2.2 Réunion Ecole la Fontaine / PlanetWatch du 4 mars 2022 : Capteurs de Co2

Messieurs Duparchy, Parrinello (PlanetWatch), Sauzet (PlanetWatch), Barrière-Constantin, Pons se sont réunis à l'école la Fontaine afin d'étudier la faisabilité d'installer gratuitement des capteurs mesurant le Co2, les microparticules ainsi que les COS/COB (solvants, peintures...) dans l'école primaire de la Fontaine, sur une période de 12 mois, afin d'en récolter un maximum de données pour les interpréter et apporter des solutions d'amélioration de la qualité de l'air.

Les plus du projet :

Être le premier établissement scolaire équipé d'un tel dispositif.

Aller au-delà des préconisations gouvernementales en termes d'équipement de capteurs de Co2 pour les écoles.

Obtenir un audit complet sur l'état de l'air respiré par nos enfants. Une demande de renseignements complémentaires a été faite afin de statuer à la prochaine séance du Conseil Municipal.

5.3 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.3.1 Fête de Printemps

Une commission généralisée en vue de la préparation de la Fête de Printemps du 7 et 8 mai 2020, s'est déroulée le lundi 04.04.2022.

20 personnes représentant 10 associations et la commission Association & Sport étaient présentes.

Le programme détaillé a été préparé et sera communiqué rapidement au travers des canaux de communication habituels. Un flyer sera aussi distribué à Péron et dans les communes avoisinantes.

5.3.2 Association AG3

L'assemblée générale de l'AG3 s'est tenue le 09 mars 2022 en présence de Mariana Clot et Régis Visconti pour la commune de Péron.

Différents points ont été évoqués, notamment le compte-rendu du Président, les fréquentations 2021 et les projets 2022. Le compte-rendu complet est en annexe.

5.3.3 Verger du Tiocan

L'assemblée générale du Verger du Tiocan s'est tenue le 05 mars 2022 en présence de Claude Girod pour la commune de Péron.

M. Christian Desmaris devient président de l'association.

5.3.4 Association Poutouille 1446

L'assemblée générale de la Poutouille 1446 s'est tenue le 07 mars 2022 en présence de Claude Girod pour la commune de Péron.

À noter que de l'association a, avec le soutien de la Mairie, répondu à un appel à projet régional et national afin d'obtenir le subventionnement des travaux prévus en 2022.

5.4 COMMISSION COMMUNICATION

- Logo : réception de la nouvelle proposition de Studio comUNIK. Guillaume Martinod a lancé un sondage en ligne auprès du Conseil Municipal pour recueillir les divers avis.
- Finalisation du Petit Péronnais n°99, relecture effectuée le 15.03.22 et distribution faite la semaine du 04 Avril 2022.
- Réalisation du poisson du 1er avril sur Facebook (par Guillaume Martinod).
- Préparation du Petit Péronnais n° 100.

5.5 COMMISSION SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE

Réunion le 18.03.22 en présence d'Amandine Rossas, Dolorès Rey Novoa, Chaddia et Khalid El Ghouassi, et Alexandra Harbuzi Scassa (Association Hubert Gouin – Enfance et Cancer) : organisation d'une marche familiale de 5 km, avec animation et surprise, à travers la commune de Péron le samedi 04 Juin 2022 en fin d'après-midi. Les bénéficiaires iront aux enfants de l'IME de Péron sous forme de « rêve ». Cette marche sera suivie d'un repas dansant organisé par l'association Hubert Gouin.

Réunion en visio le 25.03.22 en présence d'Amandine Rossas, Dolorès Rey Novoa, Elodie Delachat et Alexandra Harbuzi Scassa pour définir les différentes étapes à organiser.

Réunion le 29.03.22 en présence d'Amandine Rossas, Dolorès Rey Novoa et Ludovic Massion, directeur de l'IME de Péron, pour lui parler de la future manifestation et voir comment interagir avec les enfants.

Rencontre avec les éducateurs faite le 1^{er} avril par Dolorès Rey Novoa, Luc Barrière-Constantin et Marilou De Rouw (The Constellation) + rencontre avec les enfants de l'IME le 05.04.22 pour définir leurs rêves.

La commission recherche le plus grand nombre de bénévoles possible pour aider le jour J (signalisation, sécurisation du trajet, inscription etc...)

5.5.1 COMMISSION DIGITAL

5.5.1.1 Réunion de travail avec MBI

M. Martinod et Visconti ont rencontré la société MBI (service technique) le 25.03.2022 afin de faire un point sur le fonctionnement et la collaboration entre la Mairie et son partenaire informatique.

Différents points ont pu être abordés tels que les problématiques récurrentes de l'école de la Fontaine, le serveur et les systèmes de sauvegardes de la Mairie et les comptes emails.

La réunion s'est passée dans un esprit collaboratif et professionnel et devrait permettre la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins de la municipalité et probablement, une meilleure gestion des coûts.

5.5.2 État des lieux de l'informatique de l'école de La Fontaine

À la demande de l'équipe enseignante, une délégation de la commission Digital (MM. Visconti et Martinod), accompagnée de M. Pons, ont pu réaliser un état des lieux des équipements informatiques et électriques de l'école. Il aura permis de connaître plus précisément les besoins et les urgences.

La commission Digital va pouvoir maintenant s'appuyer sur cette visite pour préparer un plan d'actions à réaliser en 2022.

Une prochaine réunion technique sera réalisée durant les vacances avec un électricien, MBI et les services techniques communaux afin de pouvoir chiffrer plus précisément les travaux et équipements à réaliser.

5.5.3 Photocopieurs

Une rencontre entre Mme De Sepibus (MBI), MM. Martinod et Visconti a eu lieu le 08.04.2022 afin de faire le point sur les photocopieurs de la municipalité.

L'urgence étant de trouver une solution pour la Maison des Associations (noir et blanc).

Un projet de mise en place de comptes individuels ou nominatifs est à l'étude afin de donner une meilleure transparence, gérer au mieux l'utilisation des photocopieurs et réduire la consommation de papier.

5.5.4 Adresse email de la commission informatique – digital

Afin de ne plus devoir utiliser des adresses email personnelles et dans le but d'être plus réactif aux différentes demandes en liens avec l'informatique et le digital, une nouvelle adresse a été créée.

Elle sera le seul point d'entrée de toutes les demandes informatiques de la Mairie et permettra un meilleur suivi des tickets ouverts chez MBI.

5.6 BIBLIOTHEQUE

Une matinée jeux de société a été réalisée à la bibliothèque le samedi matin 02.04.2022.

La bibliothèque a aussi mis en place un soutien scolaire aux enfants de Péron.

6 COMPTES RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.1.1 Conseil communautaire du 23.02.2022

6.1.1.1 Présentation CERN

Madame Fabiola GIANOTTI, directrice générale du CERN

1. Le CERN est accueilli par 2 pays (Suisse et France) mais 70% du CERN se trouve en France/PDG

Le CERN représente 23 états membres, 10 états associées, 6 observateurs, 110 nationalités, 17 000 membres du personnel.

2. Une réalisation d'envergure mondiale tout en ayant un enracinement local

3. Un engagement pour l'environnement :

- Contribution majeure au réseau de chaleur à Ferney Voltaire

- Protection des terrains agricoles non clôturés : ils sont loués aux agriculteurs pour une exploitation « intelligente » de ces parcelles

- Projet de récupérer l'énergie du futur centre de calcul informatique de Prévessin pour potentiellement chauffer la totalité du site de Prévessin

4. Des projets d'aménagement évolutifs => Exemple, piste cyclable de Prévessin sur les terrains du CERN.

5. Portail de la science, ouverture en 2023 => Centre d'éducation de formation et de sensibilisation / 3 expositions sur 1300 m2, jusqu'à 300 000 visiteurs par an.

Expo sur les collisions, accélérateur, expériences scientifiques, ...

6. Projet d'avenir : FCC (Futur Collisionneur Circulaire => tout comme le LHC, c'est un anneau souterrain à cheval sur Pays de Gex, Suisse et surtout Haute Savoie = environ 100 kms de circonférence)

- 2028/29 : Décision sur le projet

- 2033 : Démarrage construction

- 2048 : Démarrage d'exploitation de la 1ere phase

- 2070/2085 : Fin de la phase d'exploitation

Le saviez-vous ?

En plus de contribuer à de grandes avancées scientifiques qui se retrouvent dans de nombreux domaines, le CERN a signé un partenariat avec Pays de Gex agglo pour permettre à des startups accompagnées sur le Technoparc de Saint-Genis Pouilly de bénéficier de technologies du CERN pour développer de nouveaux projets.

Elles sont ensuite accompagnées par Pays de Gex agglo pour leur croissance.

6.1.1.2 Conseil Communautaire – Points à retenir

Point 7 - Accord-cadre de prestations de services sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Les prestations sont exécutées exclusivement pour le compte de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex. L'accord-cadre sera principalement utilisé par les services eaux pluviales, gestion et valorisation des déchets, gens du voyage, zones d'activité économique.

Les prestations du présent accord-cadre concernent :

- un programme annuel d'exécution des travaux d'entretien ;
- des interventions d'entretien ponctuel ;
- des interventions d'urgence provoquées par des obstructions inopinées.

Le Conseil Communautaire A APPROUVER l'attribution de l'accord-cadre de prestations de services pour des opérations de curage de canalisations, d'entretien d'ouvrages spéciaux, de transfert et d'élimination de déchets et d'interventions d'urgence pour désobstruction sur réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales au groupement d'entreprises VALLIER Assainissement (Mandataire) - VISIO Assainissement

6.1.2 Séminaires des élus du 09.04.2022

Un séminaire des élus de la CAPG orienté sur la Gestion et Valorisation des Déchets (GVD) a eu lieu le 09.04.2022. M. Visconti a participé pour la commune de Péron.

Après une présentation succincte de la situation actuelle, des missions de chacun et des projets en cours, faite par Pays de Gex agglo et le SIDEFAGE, des ateliers répartis en deux temps de travail avaient pour objectif de donner à chacun la possibilité d'apporter des idées et propositions qui seront étudiées par les services. Des pistes de réflexions et précisions ont été apportées par les agents du service Gestion et Valorisation des Déchets de l'Agglo :

1. Avenant pour l'amélioration de la collecte
2. Renforcement de la lutte contre les incivilités
3. Lancement d'une nouvelle campagne de la communication et de la prévention

Les différents ateliers étaient :

- Facturation et incitation
- Dépôts irréguliers et sauvages
- Communication et sensibilisation
- Implantation des équipements
- Gestion des bio-déchets
- Services à l'utilisateur demain

6.1.3 Commissions communautaires

6.1.3.1 Déplacements

Compte rendu commission déplacement du 09/03/2022.

I. Tarification des zones locales du transport urbain : proposition d'augmentation des tarifs suite à la réunion des maires en date du 03 avril.

Pays de Gex agglo est adhérent au réseau UNIRESO avec deux zones distinctes :

- zone 250 qui s'étend de Divonne à Thoiry
- zone 240 de Challex à Pougny gare),

Il est ainsi proposer d'augmenter les prix de :

- 0,20 € pour un billet adulte
- 0,10 € pour un billet enfant (- de 16 ans)
- 6 € pour un abonnement mensuel adulte
- 4 € pour un abonnement mensuel jeune (- de 26 ans)

II. Renouvellement de la DSP du transport frontalier : définition de l'offre et des fréquences.

Ligne 69

Une nouvelle ligne va être créée en 2026, la ligne 69 (Crozet – Chevry – St Genis – Meyrin-Gravière).

D'ici 2026, la stratégie de l'agglomération serait de créer des lignes de rabattement internes au Pays de Gex et indépendantes du GLCT, qui conduiraient au Parking du Bisou à Ferney Voltaire et la Porte de France à St Genis-Pouilly.

Ligne T

Après concertation avec les maires du sud du pays de Gex, la ligne T serait gardée comme elle est actuellement et à celle-ci viendrait s'ajouter un Transport à la demande (TAD) « Dynamique », réservable uniquement via l'application. (Terminus gare de la plaine)

III. Points Divers

- Transfert des lignes scolaires vers le transport urbain : l'étude en cours démontre malheureusement peu de mutualisation possible car la réglementation est différente qu'il s'agisse de transport d'enfants assis dans le bus ou de lignes urbaines.
- Une remise en question générale de la gratuité des transports scolaires au sein du département est évoquée.
- Information sur l'évènement Mai à vélo : apprendre à utiliser le vélo dans notre vie quotidienne : chaque commune est invitée à proposer des actions
- Rezipouce : le Pôle Métropolitain renonce à mettre en place le système dû à son coût trop onéreux.

6.1.3.2 Finances

La réunion a eu lieu le 16 mars 2022.

Ordres du jour :

1. Présentation du projet du budget primitif 2022 : budget principal
2. Présentation des projets de budgets primitifs 2022 des budgets annexes : développement économique- ZAE, RN, DI et GVD
3. Présentation des AP/CP mises en place en 2022
4. Questions diverses.

Mme la Présidente rappelle que les projets primitifs 2022, ont été établis conformément aux orientations du Débat d'orientation Budgétaire du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022.

1. Mme la Présidente informe que les projets de budget primitifs est équilibré en recettes et en dépenses.

Budget pour la section de fonctionnement : 52 800 000 €

Budget pour la section d'investissement : 19 720 000 €

L'exercice 2021 se clôture par des excédents de :

- . 5 023 679,49 € pour la section de fonctionnement, imputés en section de fonctionnement 2022 (recettes)
- . 5128 482,91 € en investissement imputés en section d'investissement 2022 (recettes)

6.1.3.3 Santé – Solidarité

La réunion a eu lieu le 24 février 2022.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 21 Octobre 2021
2. Social : Présentation de l'association DIRE.
3. Social : point d'étape sur le projet de redimensionnement de la Maison France Services.
4. Santé : bilan du centre de vaccination à Gex
5. Questions diverses.

Présentation par M. Dumez, vice-président de l'association DIRE.

L'association intervient dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, sur les sujets de conduites à risques et des addictions (tabac, drogues, harcèlement, écrans et les risques d'Internet, etc.). L'intervention se fait toujours sur demande de l'établissement (enseignants, directeurs, proviseurs, etc.).

Pays de Gex Agglo soutient financièrement l'association pour le local de Gex et pour les 2 postes de psychologue dédiés aux permanences d'écoute et d'orientation.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les psychologues ont été beaucoup sollicités par les jeunes pour des questions de mal-être et d'isolement (arrêt des cours, manque d'accompagnement des professeurs, etc.).

Coordonnées de l'association DIRE : 41 rue de Domparon – 01170 GEX Tél : 04 50 41 77 46 – Courriel : association.dire@orange.fr

Présentation par Didier Hartmann et Karine Legal.

Après une réflexion menée sur la centralisation dans un même lieu du Centre Local d'information et de Coordination gérontologique (CLIC), du point de Justice et accès au droit et de l'espace France services et afin de limiter les déplacements pour les usagers, améliorer la gestion de leurs dossiers (coordination) et de rendre le lieu visible, la CAPG va regrouper ces services dans le bâtiment de « la ferme » (ancienne Maison de l'urbanisme).

Seront également présents le service Santé et Habitat (logements sociaux)

4. Présentation par Didier Hartmann.

Après une année de fonctionnement, le centre de vaccination va fermer ses portes le 1er avril prochain pour faire suite aux directives de l'ARS.

À ce jour, 47 386 vaccinations ont été réalisées au centre de vaccination, sans compter celles organisées par le CESIM pour les professionnels de santé.

Depuis le 12 janvier dernier, 290 enfants entre 5 et 11 ans ont pu être vaccinés avec le vaccin Pfizer pédiatrique.

Questions diverses :

Information sur la crèche de Cessy : Sera opérationnel en septembre 2022

Problèmes rencontrés par les usagers frontaliers dans le cadre du suivi des soins en Suisse

Pays de Gex Agglo a alerté la Sécurité sociale sur ce point et le président a fait remonter la problématique de l'accès aux soins en Suisse pour tous les patients.

Demande d'une réunion avec le CLIC et ses partenaires afin d'avoir les informations relatives aux personnes âgées au niveau des communes, compte tenu des aides existantes, il paraît plus approprié de rediriger les personnes directement vers le CLIC

Coordonnées du CLIC du Pays de Gex :

Tél : 04 50 41 04 04 – Courriel : clic@paysdegexagglo.fr

Problèmes rencontrés par les personnes âgées du Pays de Gex pour le portage de repas, les transports, les aides à domicile

Ces questions peuvent être abordées en réunion inter-CCAS afin que les communes puissent réfléchir collectivement aux solutions possibles et l'éventuelle mutualisation des moyens.

Cette réunion peut être initiée par n'importe quel CCAS mais n'est pas à l'initiative de l'agglo.

Problème du manque de médecin à la maison médicale de Collonges

Dans le cadre de nouvelle construction sur une commune, se pose la question de l'opportunité de mettre à disposition un local d'activité au rez-de-chaussée pour un (ou plusieurs) médecin.

En pratique, cela semble risqué pour la commune car l'intérêt des jeunes médecins se tourne plutôt vers des installations en groupe (maison de santé) ou vers le salariat. Plusieurs communes l'ont tenté sans succès

Problématique du développement de la télé-médecine : Pays de Gex agglo suit le dossier en lien avec le Département, qui décide du nombre de cabines déployées. Suite à la fermeture de la pharmacie de Lélex, la cabine de télé-médecins fléchée au départ pour la Valserine sera finalement installée sur la commune de Prévessin-Moëns.

6.2 ECOPONT

6.2.1 Suivi de la fréquentation

6.3 PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

6.3.1 Goya du Gralet

La consultation publique étant terminée, aucun avis contraire n'a été donné au Comité Consultatif de la RNN. La DREAL devrait rapidement dresser l'arrêté finalisé autorisant les travaux.

Le devis de l'entreprise JTA est de 47 928 € TTC auquel il faut ajouter les frais d'étude. Une enveloppe de 55 000 € a donc été ajoutée budget primitif 2022.

6.4 SIDEFAGE

Le SIDEFAGE change de nom et devient SIVALOR.

6.5 Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

6.5.1 État du déploiement Fibre Optique dans la commune

Le taux de couverture actuel est de 54%. 3 armoires PM sont existantes pour un total de 960 lignes à couvrir. Les études pour l'installation de 3 nouvelles armoires PM sont en cours jusqu'en juin 2022. Les travaux seront réalisés entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre.

6.6 SIVOS

6.6.1 Légionellose au gymnase de l'Annaz

Les résultats d'un contrôle annuel réalisé par le laboratoire ABIOLAB, indiquant un taux de légionellose supérieur au seuil autorisé, ont nécessité la mise en place d'un traitement par choc chloré de l'ensemble du système ECS (eau chaude sanitaire) du Gymnase. Le principe de précaution étant mis en œuvre par la Mairie de Péron, un arrêté municipal interdisant l'accès jusqu'au 18 avril 2022 a été pris.

Des mesures de remplacement pour les cours de sport du collège ont pu être mises en place grâce au soutien des communes avoisinantes.

6.6.2 Réunion SIVOS

Le SIVOS s'est réuni le 06.04.2022 et a voté le budget primitif 2022.

7 DIVERS

- Détermination des permanences des Elections Présidentielles pour le 24 avril
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à Farges à 18h.
- Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin.
- Prochain conseil municipal le 3 mai à 18h30 en Mairie.

8 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER